

Projet de Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du mercredi 04 janvier 2023

Absents et excusés : Colette BOCAGE, Claudy BILLOUEZ, Fabrice MORY, Julien BAUWENS et Jean-Bernard VIVIER

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023 à l'assemblée et aux personnes présentes.

1. Zone de secours

Zone de secours de Wapi – Dotation communale 2023 – Arrêté du Gouverneur du 14 décembre 2022 – Recours auprès du Ministre de l'Intérieur

Le Président précise que, par Arrêté du 14 décembre 2022, le Gouverneur de la Province de Hainaut a fixé le montant de la dotation communale 2023 à 240.352,72 €. Si ce montant est en baisse par rapport à l'exercice précédent, c'est uniquement dû à l'intervention progressive de la Province de Hainaut dans le budget de la zone. Cet élément n'occulte cependant pas que la clé de répartition fixée par le Gouverneur et son choix de pondérer le critère de population résidentielle à 97 % est disproportionné et porte préjudice à la Ville d'Antoing.

Il est proposé au Conseil Communal, à l'instar des décisions antérieurement prises par le Gouverneur pour fixer les dotations relatives aux exercices 2018 à 2022 :

- D'introduire, à l'encontre de l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 14 décembre 2022 fixant la dotation communale à la zone de secours de Wallonie picarde pour 2023, un recours auprès du Ministre de l'Intérieur sur base de l'article 68, §3 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, au vu des arguments développés dans le projet de délibération, en lui demandant de déclarer recevable et fondé le recours introduit par la commune d'Antoing et en conséquence d'annuler l'arrêté du Gouverneur du 14 décembre 2022.

Monsieur DENAYER précise que les membres de son groupe voteront librement en fonction de leurs votes précédents puisque ce sujet revient régulièrement sur la table. Il ajoute voter personnellement pour car la pondération proposée par le Gouverneur est incompréhensible. On ne comprend pas sa base légale et sa motivation est pour le moins lacunaire. On ne sait pas sur quoi il se base, sur quelle législation. Si on continue comme cela, cela pourrait encore durer des années même si la faute initiale c'est l'absence d'accord entre les Bourgmestres de la zone de secours. Le Président confirme que 6 communes contestent cette clé de répartition. D'autres en bénéficient évidemment. Un accord tombera peut-être un jour mais cela semble compliqué.

Madame BOCQUET précise qu'il faudra trouver une solution car les finances en pâtissent. Certaines choses se passent en ce moment à la zone de secours et c'est inacceptable. Le Président invite Madame BOCQUET à présenter ses questions directement au Président de la zone ou par son intermédiaire si elle le désire mais c'est le Président de zone qui a été désigné par le Collège de la zone de secours pour répondre aux questions relative à la situation actuelle.

Par 12 voix pour et 2 abstentions (Groupe UCA et Monsieur VERSCHEURE), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Motion demandant la libération du tournaisien Olivier VANDECASTEELE détenu en Iran

Le Président signale qu'il est proposé au Conseil Communal d'adopter une motion demandant :

- Au Gouvernement Fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de mettre en œuvre toutes les procédures diplomatiques possibles pour faire libérer Olivier Vandecasteele en urgence ;
- Au Gouvernement Fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de veiller à la dignité des conditions de détention d'Olivier Vandecasteele ;
- Au Premier Ministre, au Ministre de la Justice et à la Ministre des Affaires Étrangères de prendre une initiative internationale, par exemple sous la forme d'un nouveau traité ou d'une nouvelle déclaration internationale, contre les prises d'otages étatiques.

Monsieur DENAYER signale que le Groupe GO va voter en faveur de cette motion car c'est la dignité humaine qui est en jeu. Même si la motion reste un geste fort, cela reste un courrier adressé envers nos différents dirigeants. La Commune pourrait aller plus loin en apposant par exemple une affiche aux valves communales ou dans le bulletin communal. Cela mettrait en avant cette première action qui lui semble insuffisante. Le Président précise que nous nous alignerons sur ce que fait la Ville de Tournai.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette motion.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Questions orales

Monsieur DENAYER expose sa question :

« Lors de l'émission Notélé (samedi +) relative à la présentation de la carrière Rive gauche sur Bruyelle et Calonne), des citoyens se sont exprimé, faisant état de leurs observations, remarques et ou craintes face à ce projet de carrière maintenant en phase d'ouverture. Les premiers tirs de mines en vue de creuser le trou d'exploitation sont d'actualité et les merlons ceinturant presque l'entièreté du site ont été élevés. A moyen terme, un important charroi de transport par route sera quotidien.

Le directeur de ce projet a insisté sur la transparence et la nécessaire communication sur l'avancée et l'évolution de cette énorme exploitation, prévue pour près d'un siècle.

Un comité d'observation et ou d'accompagnement, composé de politiques et de citoyens, a été mis en place. Des PV et ou des rapports de réunions de ce comité ont été, sont et seront retranscrits.

Force est de constater que le citoyen n'en a aucun écho et ou trace.

Ma question est donc la suivante :

Entendez-vous publier sur le site de la ville le contenu des rapports et ou des PV des réunions ? A défaut, la transparence voulue ne serait pas rencontrée.

Cette demande et nécessaire mise en ligne des PV et ou rapport vaut également pour les comités d'accompagnement et ou observations de CBR et de Your Nature.

La publication et l'accès de ces PV à tout citoyen paraissent indispensables, si la transparence semble vouloir être le fil rouge de ces comités.

Chaque citoyen doit pouvoir en prendre connaissance pour connaître les réponses apportées aux observations, remarques et ou craintes émises lors de ces comités, voire interpeller les membres de ces comités. »

Le Président précise que, pour rappel, un comité de riverain ou d'accompagnement est un organe de dialogue entre l'Autorité (SPW DPA et Ville), les exploitants et les riverains visant à régler les problèmes qui pourraient survenir lors de la mise en œuvre de l'autorisation d'exploiter. Ce Comité de riverain a également pour but d'informer les membres sur le fonctionnement des installations de l'établissement concerné. Par nature, un comité de riverains est transparent puisque les représentants des riverains en font partie et peuvent poser toutes leurs questions, et récolter les questions de leurs voisins de quartier.

Les procès-verbaux ne peuvent pas être mis en ligne de l'initiative de la commune. De manière générale, c'est le Comité qui décide de son mode de communication. Soit c'est noté dans le règlement d'ordre intérieur, soit il y figure une mention spécifique ou un article qui stipule que « ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement d'ordre intérieur doit être débattu en réunion ». De plus, il peut arriver que les procès-verbaux contiennent des informations à diffusions restreintes (stratégie de groupe, nouvelle annonce en primeur,...).

En pratique, le Comité ne décidera pas de mettre en ligne les procès-verbaux mais préférera rédiger un avis d'information ou un communiqué. A côté de cela, tous les citoyens peuvent venir consulter les rapports environnementaux des établissements concernés. Si possible sur demande car cela permet à l'administration de préparer les dossiers et un bureau pour recevoir le demandeur. On a nos habitués chaque année (surtout pour le rapport CBR)

Pour le projet Holcim un site internet est à disposition : <https://www.holcim.be/fr/ouverture-rive-gauche>. Un article est paru dans un bulletin communal.

La transparence c'est permettre l'accès à l'information dans le respect des parties prenantes.

Le Président ajoute que, pour Obesco2, les riverains sont essentiellement des habitants de Calonne et de Vaulx puisque le projet concerne également ce dernier village. Le comité vise à accompagner le projet à l'instar de celui de Your Nature qui a perduré jusqu'à l'ouverture du resort. Désormais, ce dernier comité se réunira une fois par an pour examiner la situation. Il en sera de même avec Obesco2. Ce projet avancera par phases et s'étalera en effet sur de nombreuses années Le Directeur d'Holcim, Monsieur Vincent MICHEL est quelqu'un de très ouvert et, si on le lui demande, il communiquera sans aucun problème. En ce qui concerne le charroi, des réunions se sont tenues avec le propriétaire des voiries concernées à savoir le SPW. Un radar tronçon sera installé sur la Chaussée de Tournai mais il risque d'y avoir des effets de file à la jonction de cette chaussée avec la rue Henri Artisien. Il n'est pas impossible qu'on doive un jour y installer un feu intelligent comme à Hollain.

Monsieur DENAYER se dit bien conscient que, pour pouvoir les rendre publics, il faudrait nécessairement anonymiser les PV de réunions car il y a des noms et parfois des informations industrielles mais cela ne doit pas empêcher de communiquer. Cela permettrait aussi d'éviter

certaines ragots, rumeurs et autres on-dit. En outre, en ce qui concerne le charroi, s'il va s'intensifier dans le futur, il y a déjà l'existant qui est important surtout depuis l'ouverture du quai de chargement à Bruyelle et son exploitation par Art'Escaut. Les gens mélangent un peu tout et cela reste confus dans les esprits.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président précise que la remise des vœux aura lieu le vendredi 13 janvier prochain. Les invitations vont partir incessamment. Monsieur VINCENT estime dommage qu'il n'y ait plus de réception à l'issue du Conseil notamment après le vote du budget. C'était l'occasion d'avoir un moment de convivialité entre élus et la population.

La séance est levée à 18 h 55.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS